

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Xème PROGRAMME D'INTERVENTION

2013-2018



***Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux
aquatiques et humides***

L'espace d'intervention continue toujours de progresser

- ❖ 3^{ème} programme (1978-1982):

l'AESN débute ses actions sur le milieu (exclusivement sur les cours d'eau)

- ❖ 6^{ème} programme (1992-1996) :

Aide à l'animation sur les rivières (premiers gardes-rivières)

- ❖ 7^{ème} programme (1997-2002):

Elargissement des actions « milieu » aux zones humides

- ❖ 8^{ème} programme (2003-2006) :

Extension vers la mer (ramassage manuel et sélectif des macro-déchets sur l'estran)

- ❖ 10^{ème} programme (2013-2018) :

Vers l'amont des bassins (maintien et recomposition du maillage bocager) et l'aval (dépoldérisation)



Xème programme

Les ressources

❖ 91 % particuliers et collectivités

❖ 7 % industriels

❖ 2 % agriculteurs

Taux aide moyen de 60 % sur la programme

Plus grande sélectivité des aides

4,2 Milliards sur la période 2013/2018

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



**eau
seine
NORMANDIE**



	10 ^e programme 2013-2018	9 ^e programme 2007-2012
RESSOURCES	5 590	5 700
- Redevances	4 370	4 280
- Retour avances et divers	900	970
- Dégagements	320	300
- Mobilisation prêt CDC		150
EMPLOIS	5 590	5 700
- Fonctionnement	300	300
- Contribution à l'ONEMA	350	248
- Réseaux mesures et divers	108	74
- Remboursement emprunt	75	0
- Charges de régularisation	12	12
- Primes - Aquex	625	790
- Aides (subventions / avances) *	4 120	4 276
	Dépenses obligées 845 M€	Dépenses obligées 634 M€
	Dépenses optionnelles 4 745 M€	Dépenses optionnelles 5 066 M€

- 6 %

* dont action internationale, communication, éducation, études à MOE

** rapporté à la prévision initiale du 9^e programme, la progression affichée pour ces dépenses est de 4,65%

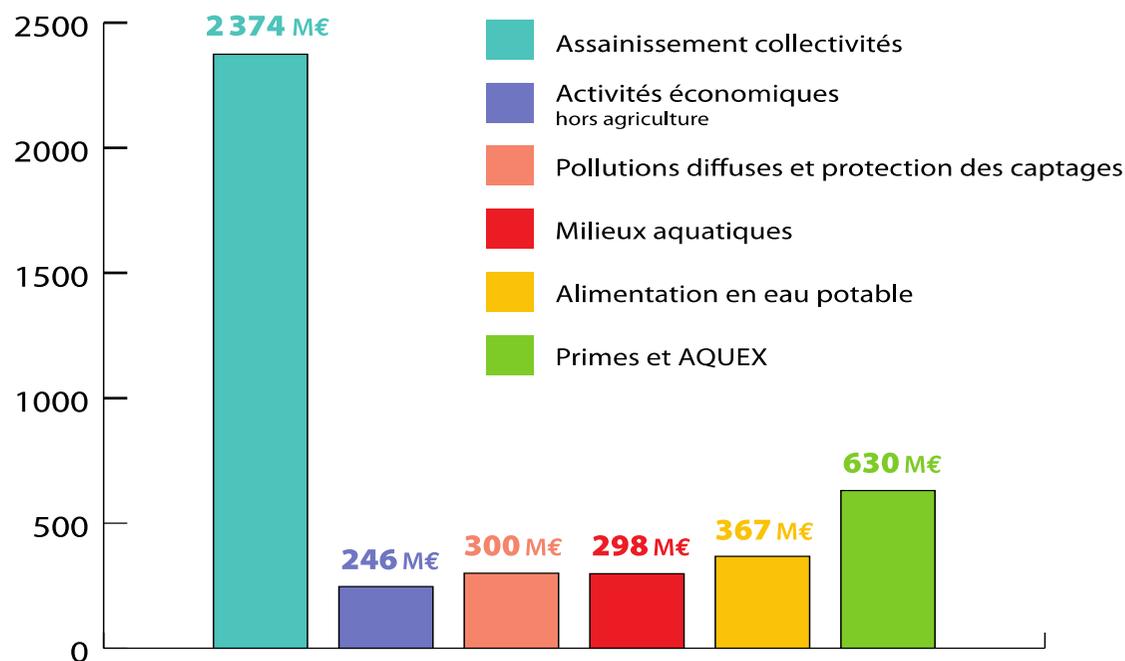
**ensemble
DONNONS
vie à l'eau**

Agence de l'eau

La dotation pour le milieu continue également d'augmenter

7 % de 4,2 Milliards

Aides par domaine d'intervention



Soit 7 % des aides pour les milieux aquatiques

Une augmentation progressive des autorisations de programme de 2013 à 2018

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013- 2018
AP en millions d'euros	43,6	45,7	47,7	50,3	53,7	56,4	297,4



eau
seine
NORMANDIE

OBJECTIFS

- ❖ **Préservation et reconquête des zones humides**
- ❖ **Rétablissement de la continuité écologique**
- ❖ **Renaturation, restauration et entretien des milieux aquatiques et humides**

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE



ensemble
DONNONS
vie à l'eau
Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

ACTIONS AIDEES

Nature des travaux	Taux d'aide en %
Etudes et suivis des milieux aquatiques et humides	80
Acquisition de zones humides	80
Acquisition de rives	80
Suppression d'obstacles à la libre circulation (non prioritaires)	80
Suppression d'obstacles à la libre circulation (prioritaires) Acquisition de droits réels	100
Dispositifs de franchissement ou arasement avec dispositif	S 40 + A 20
Travaux de renaturation, de restauration	80
Entretien des milieux aquatiques et humides	40
Travaux hydraulique douce	60
Animation en zones humides	80
Animation hors zones humides	50
Appui à l'émergence de maîtres d'ouvrage	50
Actions de communication	50
Indemnisations pour changement de pratiques agricoles	100

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'EAU

Agence de l'eau

Financement

— des travaux favorables

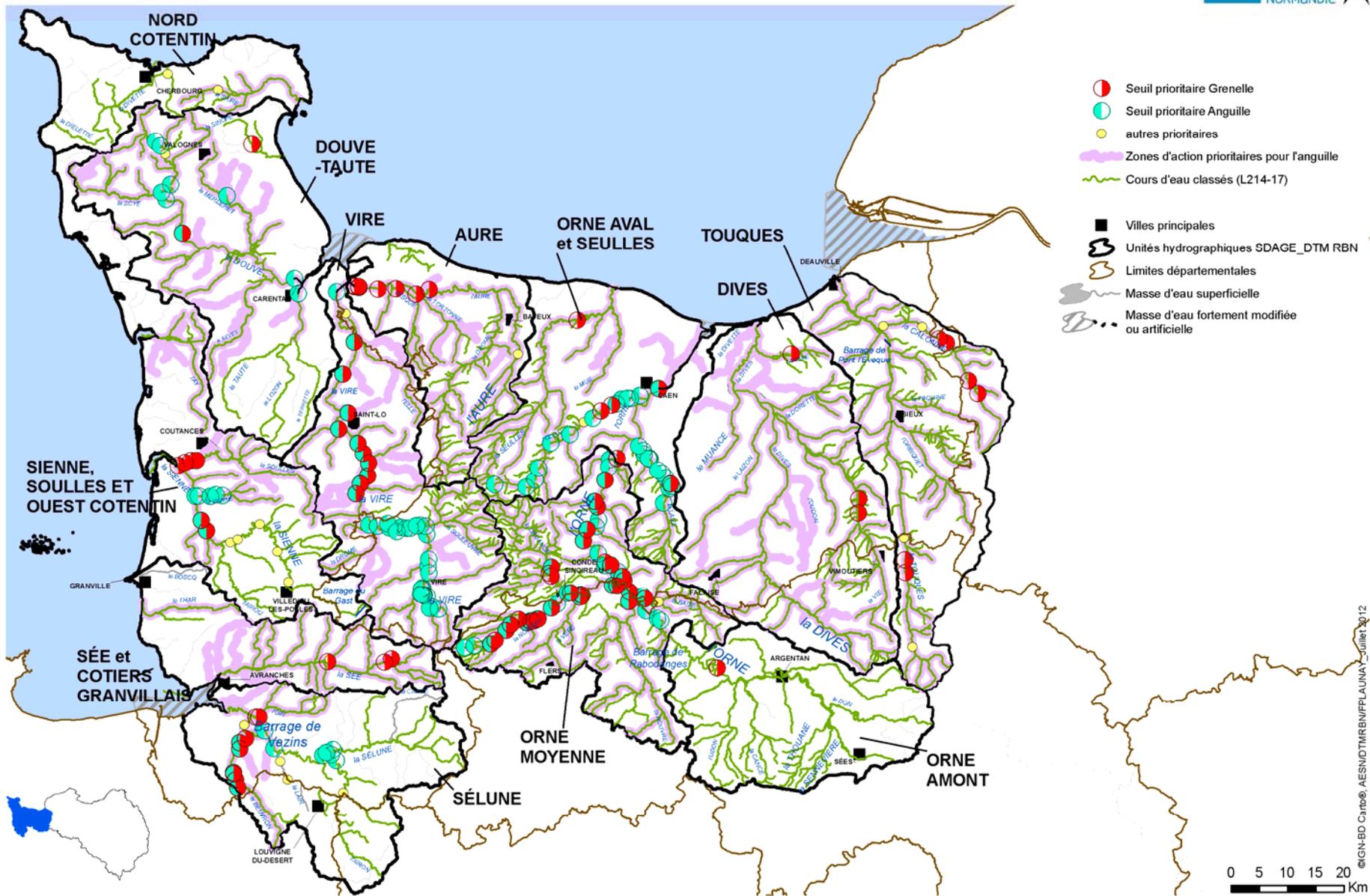
— à la continuité

Écologique

*Aide aux dispositifs
de franchissements
SI effacement IMPOSSIBLE*



Actions prioritaires pour le rétablissement de la continuité écologique



©IGN-BD Cartho® AESN/DTMRBN/FFLAUNA - juillet 2012



eau
seine
NORMANDIE



***Financement
des travaux***

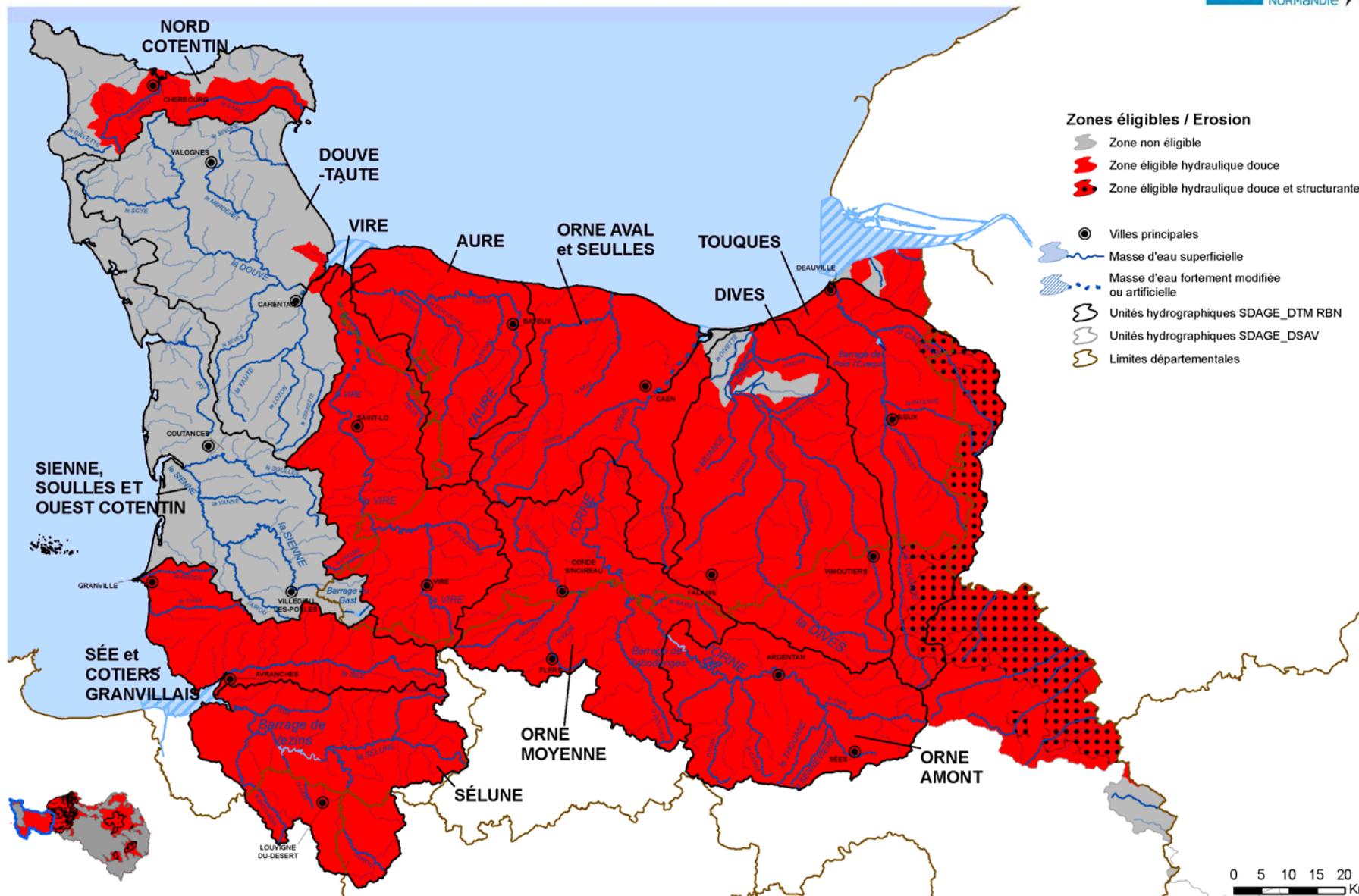
d'hydraulique douce

60 % aide

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

Priorités pour la maîtrise de l'érosion et du ruissellement





eau
seine
NORMANDIE

Les engagements unitaires annuels (PDRH)

- Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
119 €/ha/an
- Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats d'intérêt communautaire
135 €/ha/an
- Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes de l'année
33 €/ha/an
- Retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables
94 €/ha/an
- Retard de fauche sur prairie et habitats remarquables
179 €/ha/an

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Les engagements unitaires annuels (PDRH)

- Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle
89 €/ha/an
- Absence de pâturage pendant une période déterminée sur prairies
et habitats d'intérêt communautaire
32 €/ha/an
- Maintien en eau des zones basses des prairies
44 €/ha/an
- Entretien d'arbres isolés ou en alignement
17 €/arbre/an
- Entretien des ripisylves
1,46 €/ml/an

Les engagements unitaires annuels (PDRH)

- Restauration et/ou entretien de mares
135 €/mare/an
- Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans
les zones d'expansion des crues
33 €/ha/an
- Exploitation des roselières favorables à la biodiversité
198 €/ha/an
 - Ouverture d'un milieu en déprise
219 €/ha/an
- Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle
des rejets ligneux et autres végétaux indésirables
88 €/ha/an



eau
seine
NORMANDIE



— ***Financement des postes
de techniciens rivières
et zones humides***

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Les contrats d'animation

PREAMBULE

ETABLI ENTRE AESN ET ...

- *Article 1- Objet du contrat spécifique animation TECHNIQ*
- *Article 2-Territoire concerné*
- *Article 3 – MISSIONS et COMPOSITION de la cellule*
- *Article 4– FONCTIONNEMENT de la cellule*
- *Article 5- Rôle du comité de Pilotage : planification et validation des actions de la cellule*
- *Article 6- ENGAGEMENTS du maître d'ouvrage*
- *Article 7- ENGAGEMENTS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE*
- *Article 8- Durée*
- *Article 9- Résiliation*

Annexe 1 : définition du territoire

Annexe 2 : indicateurs d'actions

ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau



Poste de technicien rivière / ZH

Aide 50 % poste rivière

Aide à 80 % poste ZH

— -Salaire et charges du poste

— - Forfait de fonctionnement plafond de 22 000 € TTC

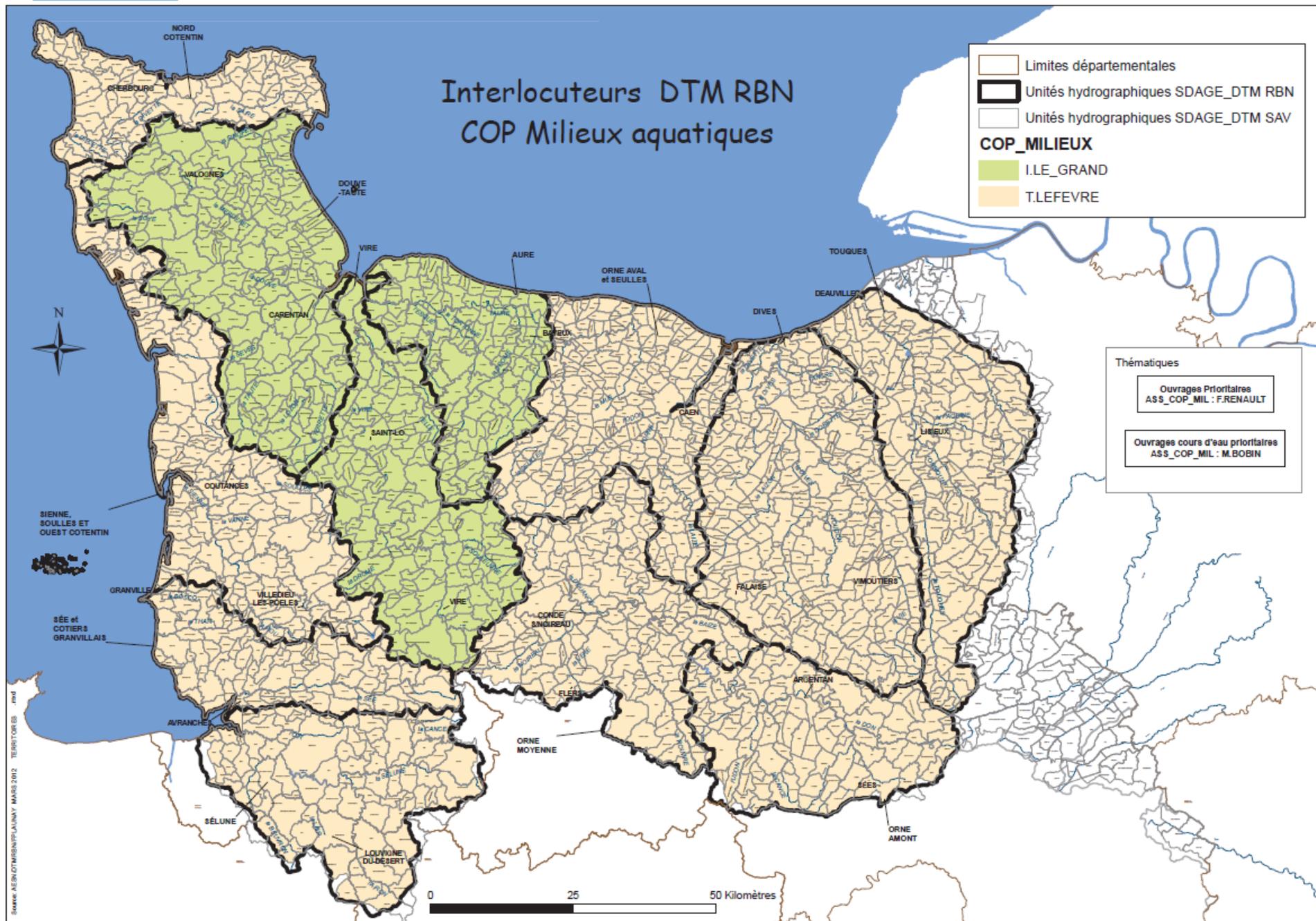
— Coefficient de 0,6 à partir du 2nd poste

— Aide maximum de 80 % fond publiques (CRBN, AESN ...)

— Pas d'aide au secrétariat, ni au poste d'encadrement

— Pas d'aide aux premiers investissement

→ compris dans le forfait





eau
seine
NORMANDIE



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

Merci de votre attention